

Aidez un enfant

et/ou un adolescent à grandir
avec l'accueil durable et bénévole !



Vous souhaitez vous engager auprès d'un enfant et l'aider à grandir sereinement ?

Devenez accueillant durable et bénévole !

Le Département de Loire-Atlantique recherche des personnes et familles volontaires au titre de sa mission de protection de l'enfance.

■ De quoi s'agit-il ?

L'accueil durable et bénévole s'appuie sur la solidarité citoyenne. Il consiste à **accueillir, au sein d'une famille volontaire, un enfant ou adolescent, à temps plein ou à temps partiel** (week-end et vacances) dans un cadre serein, convivial et sécurisant.

Il s'agit d'une solution innovante complémentaire des autres modes d'accompagnement des mineur-es en situation de vulnérabilité.

À savoir

Cet engagement est bénévole mais l'accueillant bénéficie d'un accompagnement et d'une indemnité de 17€ par jour destinée à couvrir les frais relatifs à l'enfant/l'adolescent (alimentation, vêtements, loisirs...).



■ Qui est accueilli ?

L'accueil durable et bénévole concerne :

→ **Des mineurs non accompagnés (MNA)**

Les MNA sont des enfants et/ou adolescent-es dont le statut de mineur isolé a été reconnu par les autorités judiciaires et que le parcours migratoire a mené en France et en Loire-Atlantique. Ils ont généralement entre 14 et 18 ans et sont majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest. Ils poursuivent tous une scolarité.

→ **Des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**

Les enfants orientés vers l'accueil durable et bénévole ont généralement entre 3 et 13 ans. Ce sont des pupilles : orphelins ou déterminés pupilles suite à une procédure judiciaire (retrait de l'autorité parentale). Ils ont besoin d'un cadre familial sécurisant afin de créer des liens affectifs durables.

■ Le rôle de l'accueillant durable et bénévole

Votre rôle, en tant qu'accueillant-e durable et bénévole, consiste à apporter à l'enfant ou à l'adolescent-e un lieu d'hébergement serein, convivial et sécurisant, à répondre à ses besoins et participer à son éducation. Cet engagement peut s'effectuer en parallèle de votre vie professionnelle.

La Croix Rouge, en tant que partenaire désigné du Département, vous accompagnera toute la durée de l'accueil. Elle vous aidera dans la compréhension de votre rôle, votre place et vos limites. Elle interviendra en tant que médiatrice s'il existe des difficultés et organisera au besoin les temps de répit.

Plus spécifiquement pour l'accueil d'un mineur non accompagné, les familles veillent à ce que le jeune se rende à son établissement scolaire et favorisent son intégration sur le territoire via des loisirs, des liens de voisinage, des associations. L'accueil en famille permet aussi de renforcer rapidement l'apprentissage du français et la compréhension des codes et de la culture française.



■ Qui peut devenir accueillant durable et bénévole ?

L'accueil durable et bénévole ne nécessite pas de diplôme particulier. Il s'agit avant tout d'un engagement humain et bienveillant. Toute personne peut se porter candidate et tous les modèles de familles peuvent s'engager, avec ou sans enfant à charge. Il est cependant important que l'ensemble de la famille (conjoint·e et/ou enfants) adhère au projet et que l'enfant ou l'adolescent puisse bénéficier d'une chambre à lui seul.

→ Plus spécifiquement pour l'accueil **d'un mineur non accompagné**, le Département recherche une personne ou une famille ouverte sur les questions de dialogue interculturel. La famille doit bénéficier de moyens de transport réguliers à proximité du domicile pour que le jeune puisse assurer une scolarité régulière.

→ Plus spécifiquement pour l'accueil **des enfants confiés à l'ASE**, le Département recherche un foyer pour accompagner et prendre soin de l'enfant dans son quotidien (de manière séquentielle ou 7 jours/7).

L'aider à grandir au mieux nécessite : d'être disponible pour passer du temps avec lui, de l'associer à la vie de la famille, d'assurer les transports pour ses activités (scolarité, loisirs et soins), de pourvoir à son éducation en fonction de son âge, etc. Les enfants concernés ont un parcours difficile auquel il est important d'être sensible.



■ Comment devenir accueillant durable et bénévole ?

Le candidat à l'accueil durable et bénévole devra fournir une attestation d'honorabilité pour lui-même ainsi que pour chacun des membres de la famille de plus de 16 ans.

Les services du Département ou son opérateur dédié la Croix Rouge rencontreront ensuite le candidat pour s'assurer qu'il pourra veiller au développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant et/ou de l'adolescent et notamment à préserver sa santé, sa sécurité et sa moralité.

■ Contact

Vous souhaitez plus d'informations pour devenir accueillant durable et bénévole :



- Contactez la Croix-Rouge française au 02 40 73 70 67 en demandant le service Tiers Ancrage.
- Par mail : tiersancrage.nantes@croix-rouge.fr



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Enfance-Familles

3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1

Tél. 02 40 99 10 00

Courriel : contact@loire-atlantique.fr

Site internet : loire-atlantique.fr